

# L'identification sociolinguistique des langues et des variétés linguistiques : pour une analyse complexe du processus de catégorisation fonctionnelle

Philippe BLANCHET

CREDILIF-ERELLIF EA 3207  
Université Rennes 2 Haute Bretagne  
35043 Rennes cedex France

Tél. : +33 (0)2 99 14 15 67 - Fax : +33 (0)2 99 14 15 45

Courriel : philippe.blanchet@uhb.fr - <http://www.uhb.fr/alc/erellif/credilif>

## ABSTRACT

This paper suggests that the identification of a linguistic variety, presented as a *multiplex unit*, should be based upon sociolinguistic data first. Internal linguistic data should then be observed and interpreted as markers of sociolinguistic identities within their social context. Ground researches have shown that functional social identifications of linguistic varieties are not based neither upon linguistic features nor upon interintelligibility. Most socio-linguists and numerous internal-linguists have already stated that linguistic varieties are sociopolitical units. Both theoretical principles and methodological criteria are then proposed to identify (socio)linguistic varieties within an epistemological and ethical frame trying to understand their subtle complexity.

## 1. CONTINUUM LINGUISTIQUE ET PRATIQUES SOCIALES

Le problème de l'identification de « langues » distinctes et, plus généralement, de la catégorisation de variétés linguistiques dans la variation globale du continuum linguistique s'est posé de façon cruciale et renouvelée dans le cadre théorique sociolinguistique depuis une trentaine d'années (Blanchet et Robillard 2003). Dans cette approche « socio- » des faits linguistiques, en effet, les « langues » sont considérées prioritairement comme des pratiques sociales hétérogènes et ouvertes observables sur le terrain et l'un des enjeux majeurs du fonctionnement social de ces pratiques concerne leur catégorisation comme « langue » ou non, dans des processus d'*émergence-individuation* (par *distanciation* ou par *reconnaissance-naissance*) ou, à l'inverse, de *satellisation diglossique* (inclusion dans un ensemble linguistique dominant).

## 2. OBSERVABLES DE TERRAIN

Les observables (qui sont produits par les enquêtes en tant que « données ») issus du terrain nous amènent à constater massivement deux phénomènes significatifs :

Les plurilingues ne sont pas des « pluri-monolingues » (Grosjean 1982 ; Py et Lüdi, 1986 ; Dabène 1994 ; Gumperz 1989a et b). Ils se composent un seul *répertoire* linguistique (fait d'éléments ailleurs identifiés comme provenant de « langues » distinctes,

cf. *infra*), soit dans des communautés plurilingues, soit dans l'apprentissage des langues. Ils en jouent selon des situations de communication, réalisant mélanges et alternances de langues. Ils construisent aussi des « interlangues », provisoires et évolutives (chez les apprenants) ou plus stables (variétés spécifiques à des communautés, type « français régional »), qui peuvent devenir des « langues à part entière » (telles les langues romanes nées en diachronie chez des latinophones plurilingues). Ainsi, le français parlé en Provence, érigé en norme régionale consciente, est pour l'essentiel caractérisé par des provençalismes sur tous les plans, y compris phonologique et pragmatique, plus quelques italianismes (Blanchet 1993 et 1995 ; Gasquet-Cyrus 2003). Le cas est frappant chez les migrants ayant appris « sur le tas » ou quand les langues en contact sont typologiquement très proches, comme un créole et la langue dont il est issu (d'où les réflexions de Robillard 2002, Prudent 1993 ; cf. aussi notamment Le Page et Tabouret-Keller 1985) ou entre variété d'oil et français. En Haute-Bretagne (Blanchet et Walter 1999 ; Tréhel et Blanchet 2003), les bilingues « gallo »-français pratiquent divers mélanges, où deux (?) systèmes (à l'origine) sont imbriqués en un système variable, au point que la morphologie verbale du « gallo » est appliquée à des lexèmes français. Les locuteurs concernés (pensent qu'ils) parlent une seule langue, dont ils sont peu capables d'identifier des variétés, sauf traits emblématiques. On envisage désormais en didactologie de passer de la didactique « des langues » à la didactique « du plurilinguisme », notamment pour contourner la réduction monolingue imposée par la notion de « langue » et pour prendre en compte le répertoire plurilingue (Castellotti 2001 ; Billiez 2002).

Distinguer les langues les unes des autres ou, autre facette du même problème, regrouper des variétés en une seule et même langue, n'est donc pas simple. Dans les faits, l'ensemble des « systèmes linguistiques » qu'utilisent les êtres humains pour parler partagent certains traits généraux, et constituent un vaste ensemble, celui du langage humain doublement organisé. Pour de multiples raisons, liées à leur fonction identitaire ou *grégaire*, ces codes sont différents les uns des autres, au point que chacun d'entre nous possède son propre *idiolecte* (souvent « plurilingue »). Entre ces deux extrémités, les humains procèdent à des découpages et regroupements divers,

fonctionnels et changeants, peu prédictibles, qui identifient des ensembles linguistiques à des niveaux variés, appelés notamment *famille de langues, langues, dialectes, sous-dialecte, patois...* en français selon les milieux. Ils utilisent pour cela divers critères, parfois apparemment contradictoires, qui aboutissent à des classifications différentes.

### 3. CRITÈRES (SOCIO)LINGUISTIQUES ET POSTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE

Les critères effectivement usités sur le terrain pour identifier un ensemble de pratiques comme « une » langue distincte ne sont pas strictement linguistiques. Ni l'intercompréhension, ni la proximité typologique ne l'emportent sur les critères socio-politiques et/ou ethno-culturels : les sociolinguistes (et même de nombreux « linguistes tout court » tels Jakobson ou Chomsky, cf. Blanchet 1992 : 28-32 et Eloy 1997 : 5-43 pour une vue générale) convergent sur ce point (cf. Marcellesi 2003 et le concept de *polynomie* ; Bavoux 2003 ; Robillard 2000 : 142 ; Blanchet 2000 : 119-124 ; Calvet 1999 : 23 et 2004 ; Chiorboli 1999 : 188 ; Eloy 1997 ; Branca-Rosoff 1996 : 82-84 et 104-106 ; Le Page et Tabouret-Keller 1985 : 205 ; Mackey 1971 : 1 ; Weinreich 1968 : 314, etc. !). Ainsi, l'arabe fonctionne *plutôt* comme une seule langue même si les parlers maghrébins sont incompréhensibles au Proche-Orient. Le français aussi, même si l'ancien français est incompréhensible au XX<sup>e</sup> siècle ou si certaines variétés actuelles sont peu intercompréhensibles et inter-identifiées. Inversement, norvégien et suédois, hindi et ourdou, valencien et catalan, corse et italien, provençal et occitan, luxembourgeois et allemand, tchèque et slovaque, fonctionnent comme des langues distinctes, malgré une proximité typologique et une relative intercompréhension (l'intercompréhension ne relevant pas que de la proximité typologique, mais aussi d'autres proximités —gestuelles, culturelles, sociales... —et de l'implication des locuteurs). Par *fonctionner* je veux dire être socialement perçus et effectivement utilisés, spontanément et institutionnellement. Les exemples de ce type sont majoritaires, surtout pour les langues « minorées », dont l'identification est laissée plus ouverte par l'absence d'individuation prescriptive institutionnelle forte. Et si les langues « des signes », comme la LSF, sont bien des langues, c'est pour des raisons sociolinguistiques, comme le résume clairement C. Cuxac (2003), et hors de tout critère typologique « linguistique ».

Les catégorisations linguistiques fonctionnelles dans les pratiques sociales émergent donc comme processus dynamique issu d'une « hélice complexe » à trois pôles où des *pratiques*, des *représentations* et des *institutionnalisations* interagissent pour dessiner ces « unités multiplexes » que sont les variétés linguistiques (Blanchet 2000). Il convient ainsi de les modéliser dans un cadre épistémologique adéquat (celui qui sous-tend la présente réflexion est celui de la

« pensée complexe »), c'est-à-dire en s'appuyant sur des critères rendant compte des pratiques sociales et avec des objectifs déontologiques clairement assumés du point de vue d'une éthique scientifique humaniste (Auroux 1996, Morin 1997-2001 ; cf. Blanchet 2000 et Blanchet-Robillard 2003 en linguistique). Parmi les choix adoptés dans cette démarche, deux me semblent mériter d'être rappelés ici, pour la question qui nous occupe :

-d'une part, ne pas déconnecter les analyses scientifiques du vécu des personnes, vécu sur lesquelles elles doivent nécessairement s'appuyer, pour proposer des interprétations qui puissent faire sens et usage de façon cohérente pour ce terrain et ces personnes ;

-d'autre part, ne pas cloisonner, dissocier, atomiser des faits, classés dans les catégories artificielles de théories abstraites, déconnectées de la vie, mais au contraire observer les faits dans leur globalité et leur complexité attestée, en intégrant d'apparentes contradictions dans un dépassement dynamique de ces paradoxes.

Et lorsque que deux réponses divergentes sont proposées pour une même question, lorsque deux solutions contradictoires sont possibles pour un même problème, les critères de décision seront d'ordre éthique, cherchant la meilleure réponse ou la meilleure solution non pas sur le plan purement intellectuel (*créer un clone est une réussite intellectuelle*), mais sur le plan des enjeux humains, c'est-à-dire sociaux, politiques, culturels, etc. (*créer un clone est condamnable*). L'intervention sociale est une visée majeure d'une « science avec conscience » en général et des travaux sociolinguistiques en particulier.

### 4. PRINCIPES POUR RENDRE COMPTE D'UNE INDIVIDUATION SOCIOLINGUISTIQUE

Afin de d'éclaircir ces critères de catégorisation et de poser des principes théoriques, je vais utiliser la terminologie conceptuelle élaborée par Jean-Baptiste Marcellesi (Marcellesi, 2003).

*L'individuation* est le processus par lequel *émerge* l'identification d'une unité (socio)linguistique (« multiplexe », donc), en tant que constituant une entité reconnue distincte d'autres ensembles (socio)linguistiques, possédant des attributs spécifiques globaux qui ne se limitent pas à la somme des attributs de ses parties. Ce processus aboutit à la *reco(n)-naissance* de cette entité (le tiret est volontaire, puisqu'une *langue* ne « naît » que lorsqu'elle est « reconnue » en tant que telle). Ce processus est de type *glottopolitique* (c'est-à-dire qu'il relève de facteurs socio-politiques associés aux pratiques linguistiques) et non strictement linguistique. On peut alors considérer qu'émerge une seule et même variété (souvent une « langue ») de l'ensemble des variations lorsque :

a) Les locuteurs ont conscience, à des degrés divers, de parler une seule et même langue, soit à travers ses propres variétés (c'est notamment le cas des langues vernaculaires, peu institutionnalisées), soit également en faisant référence à une norme commune (c'est surtout le cas des langues véhiculaires institutionnalisées). Cette conscience provient en général d'une conscience collective extérieure à la langue, conscience historique, culturelle, politique... Dans tous les exemples cités *supra*, le critère socio-politique est évident, et l'on peut en ajouter quelques autres, plus récents : le serbe et le croate sont redevenus distincts après l'éclatement de la Yougoslavie communiste, le corse s'est détaché de l'italien entre autre parce que la Corse est devenue française, l'alsacien n'est plus perçu comme un dialecte de l'allemand —par plus de 90% des Alsaciens— au moins depuis 1945, et je ne ferai que rappeler la situation officielle —quoique discutée— du moldave par rapport au roumain ou du valencien par rapport au catalan. Cette identité sociolinguistique est en général confirmée par le fait que ceux qui n'appartiennent pas au groupe et ne parlent pas sa langue lui reconnaissent cette identité.

b) Ils utilisent un nom spécifique pour désigner la langue, souvent conjointement avec des noms plus locaux, qui en désignent les « variétés » internes (locales, sociales...) ou mixtes (« parlars bilingues » comme le chiac).

c) L'identité collective de cette langue est affirmée par des institutions culturelles, administratives, et notamment politiques démocratiquement représentatives, du groupe, dans les discours, et dans les textes à valeur juridique (de « politique linguistique »). Lorsqu'il s'agit d'une langue « locale », les institutions « locales » sont évidemment les plus fiables, car les plus proches du terrain.

d) Des attributs linguistiques propres à cette langue sont constitués et majoritairement diffusés-employés : outre son nom, un système d'écriture spécifique (voire une *orthographe*), des grammaires, des dictionnaires, des ouvrages didactiques, des textes littéraires, parfois une variété normative de référence (mais pas toujours, cf. le cas des langues *polynomiques* comme le corse ou le provençal), etc.

e) Le cas échéant, la volonté majoritaire démocratiquement exprimée de ne pas considérer la langue en question comme une variété (un « dialecte ») de telle autre langue. Car bien sûr il est normal qu'il y ait des débats à ce sujet : rien n'est jamais fixé pour l'éternité (cf. certains exemples *supra*). C'est souvent le cas sur les marges « structurelles » de la langue (le parler des Cajuns louisianais est-il encore du français ou non ?, le picard est-il du français ?, le pidgin nigérian de l'anglais?... *Ah no sabi*) et pour les langues dites « minoritaires » qui ne bénéficient pas suffisamment du critère c. ci-dessus...

Ce n'est que lorsque tous ces critères sont totalement remplis que l'individuation est assurée comme « langue ». Les cas intermédiaires (certains critères totalement remplis ou critères partiellement remplis) témoignent de tendances à l'individuation qui permettent d'identifier des variétés émergentes quoiqu'encore satellisées, en situation floue. L'évolution de ces situations n'est pas prédictible de façon formelle, car de nombreux paramètres peuvent interférer (elles sont « chaotiques », cf. Robillard 2001). C'est le cas, pour en rester à des situations que j'étudie de près, du « gallo » langue d'oïl, cf. Tréhel et Blanchet 2003) ou de la *darja* (« arabe dialectal ») au Maghreb (Caubet 2004). Précisons que distinguer des langues ne signifie pas nier toute relation entre elles, et donc entre leurs locuteurs. Il reste des degrés de proximité variables, des chevauchements partiels. Considérer que le néerlandais n'est pas de l'allemand n'empêche pas qu'il y ait des sentiments et des faits de proximité entre néerlandophones et germanophones. Dire que le niçois n'est pas du provençal, et le provençal pas de l'occitan, n'empêche non plus des de proximités au-delà des différences, et ceci dans tous les sens (beaucoup de provençalophones se sentent plus proches des Italiens que des Gascons, même linguistiquement, cf. Blanchet & Schiffman 2004). C'est là que réside, notamment, la complexité de l'émergence des unités linguistiques.

Les méthodes employées pour rendre compte de ces fonctionnements sociaux relèvent des méthodes d'enquêtes qualitatives de terrain (y compris une analyse des représentations, facteur essentiel) et de recueil de données quantitatives, de type respectivement ethnographique et sociologique (cf. Blanchet 2000 pour un panorama).

## 5. QUE FAIRE DES TRAITS LINGUISTIQUES “INTERNES”?

Une telle façon d'observer, d'analyser, de théoriser et de comprendre les processus d'identification des langues et des variétés linguistiques, pourtant usuelle chez les sociolinguistes depuis plusieurs décennies (et pressenties chez leurs antécédents dialectologues, cf. Pop 1950 : I) ou par de nombreux « linguistes tout court » (cf. *supra*) peut soulever des objections chez certains de nos collègues habitués à construire leur objet sur la base de ses traits linguistiques “internes”. Je n'ai pas la place de développer ici une réfutation point par point de la pertinence éventuellement postulée comme supérieure de ces critères internes. Je ne pense pas, d'ailleurs, qu'il faille les exclure de l'analyse. Ils jouent un rôle d'indices secondaires (et, parfois, d'indicateurs), dès lors qu'on observe que l'individuation (socio)linguistique provoque la mise en relief de traits linguistiques, souvent superficiels sur le plan structurel (phonétiques et non phonologiques, par exemple), pour les constituer en marqueurs différentiels, en *traits emblématiques*, quoique de façon

souvent « brouillées » dans les représentations sociolinguistiques (cf. Calvet 2004 :226 pour l'arabe d'Alexandrie, Marcellesi 2003 pour le corse, Blanchet 1992 pour le provençal).

Et il est clair que, dans les cas de faible proximité linguistique, notamment lorsque les variétés / les langues en questions relèvent de famille linguistiques typologiquement (historiquement) différentes, l'émergence distinctive d'unités multiplexes, bien que se fondant nécessairement aussi sur des critères socio-politiques et représentationnels, peut souvent être observées directement à travers le « système linguistique » du pôle « pratiques linguistiques ». Encore faut-il qu'ils présentent un haut degré de distance (reste à le mesurer...). Mais, dès lors que la fonctionnalité discriminante ne permet que de distinguer des ensembles franchement distincts et peu ou pas ambigus (mettons une langue germanique d'une langue romane), reste à identifier de quelles langues germanique et romane il s'agit : flamand de Belgique, néerlandais de Hollande, frison ou bas-allemand? napolitain, corse, frioulan ou italien régional de Sicile (qui n'est pas le sicilien) ? Il s'agit d'une identification par *distanciation* qui manque de précision dans de nombreux cas.

Une *satellisation diglossique*, qui consiste à considérer un ensemble de pratiques comme une sous-variété incluse dans une variété englobante (mettons un « dialecte » d'une « langue ») est bien sûr plus difficile à construire lorsque les systèmes sont trop différents (sur le concept de *satellisation* voir Calvet 1999 et Marcellesi 2003). Mais cela s'est produit, au moins partiellement : ainsi le breton présenté au XIXe siècle comme l'ancienne langue gauloise à l'origine du français ou l'alsacien présenté comme un « mélange » de français et d'allemand, du coup satellisés dans l'orbite du français dominant, au titre de variétés archaïque ou intermédiaire. Et toute situation de ce type implique néanmoins des critères « externes », au moins dans la répartition des statuts et des usages des langues caractéristique de la *diglossie*.

Les stratégies d'individuation exploitées par certains acteurs glottopolitiques (par exemple les militants d'une langue minoritaire) exploite souvent la tentation de distanciation « interne » par rapport à la langue dominante et de satellisation d'autres variétés pour tenter d'individuer une « langue » forte. Ils élaborent ainsi des langues semi-artificielles, dont sont exclues les formes similaires voire empruntées à la langue dominante et où sont imposées des formes standardisantes élaborées à dessein. L'absence d'ancrage social de ces élaborations (faute d'une capacité d'implémentation) et leur échec fréquent à renverser la diglossie (qui s'en trouve au contraire redoublée) met en lumière la primauté des paramètres sociolinguistiques « externes » socialement partagés dans le processus d'individuation. L'échec de l'occitan *lato sensu* / standard en est un bon exemple en France.

Cette dichotomie entre satellisation sous une « langue-toit » ou individuation par « élaboration / distanciation » (Kloss 1967), ne permet d'ailleurs pas de rendre compte de l'individuation fondée sur des critères « externes » de variétés polynomiques par « reconnaissance-naissance », comme le corse ou le luxembourgeois (Marcellesi 2003).

Qu'ils soient déterminés par un linguiste ou par les locuteurs, les traits internes et leur quantification — surtout s'ils sont retenus a priori et hors contexte social— présentent toujours une part d'arbitraire qui risque de ne pas rendre compte des fonctionnements sociaux effectifs (mais plutôt de l'idéologie du chercheur...). L'instrument de description formelle, loin d'être neutre, produit au moins en partie la catégorisation de son objet. Tout découpage du continuum étant produit par une *focalisation* (Blanchet et Robillard 2003), ce zoom-avant ne doit pas être déconnecté du panorama dans lequel il intervient, faute de quoi il crée une illusion d'optique. La description de traits internes est une forte focalisation : un zoom-arrière est nécessaire pour resituer ces traits dans leur contexte. C'est ce que j'appelle la méthode *en sablier* (Blanchet 2000).

Il apparaît ainsi que si ces traits « internes » peuvent constituer des indices ou des indicateurs d'individuation linguistique, des marqueurs d'identité linguistique, ils ne peuvent intervenir que dans un second temps, après qu'ait été analysée et interprétée la situation sociolinguistique.

## 6. QUELS OBJECTIFS PRATIQUES ET SCIENTIFIQUES ?

Plus on prend en compte les contextes sociolinguistiques (incluant le paramètre des identités culturelles), meilleur est le degré de finesse, le degré de précision, de l'identification des variétés linguistiques. Le degré recherché dépend bien sûr des objectifs de cette identification. S'il ne s'agit que de repérer globalement un vaste ensemble linguistique, en découpant largement le continuum, afin par exemple d'employer une variété permettant une intercompréhension instrumentale, on pourrait considérer que quelques traits linguistiques « internes » suffisent. Ainsi, par exemple, la plupart des langues romanes peuvent être intercompréhensibles à ce niveau-là, à l'exception peut-être du français. Il faut toutefois rester vigilant, car l'intercompréhension n'est pas la conséquence automatique d'une certaine proximité linguistique : c'est un phénomène scalaire qui dépend fortement de paramètres apparemment superficiels tels que les formes phonétiques à l'oral ou le système graphique à l'écrit ainsi que de paramètres individuels. L'intercompréhension est parfois difficile —voire impossible— entre locuteurs de variétés différentes d'une même langue, alors qu'elle peut être aisée entre locuteurs de langues différentes mais proches. Sans compter qu'en utilisant une variété

proche mais distincte de celle du locuteur, on risque de provoquer des phénomènes identitaires de refus de communication par refus d'identification. Les pratiques sociales sont aussi faites de tensions, voire de conflits, qu'il serait vain ou dangereux d'ignorer. En termes d'objectifs pratiques, il convient donc de rechercher une certaine finesse d'analyse.

Sur un plan plus largement théorique, la prise en compte des catégorisations socialement attestées et fonctionnelles, à travers notamment l'analyse des représentations sociolinguistiques, dépend des finalités épistémologiques : pour certains, on relâierait ainsi les croyances et les errements de la société civile, empêchant la science de révéler la Vérité. Or il s'agit bien d'inscrire cette démarche, en tant que celle d'une science sociale, dans une éthique : outre le fait que les représentations sociolinguistiques ne constituent pas le seul critère retenu (cf. *supra*), le chercheur ne saurait entériner ni même relayer sans les critiquer des catégorisations dont les fondements ou les conséquences seraient éthiquement condamnables, parce que par exemple xénophobes ou néo-libérales... Reste qu'il faut bien connaître les fonctionnements sociaux effectifs si l'on espère les modifier. A l'inverse, les dérives autoritaristes, voire totalitaires, du positivisme et du scientisme, sont tout autant condamnables. Il serait pour le moins absurde que les langues ne soient que des artefacts inventés par les linguistes (Calvet 2004) sur la base de données produites par eux-mêmes ! (Labov 1976 : 277) Quand on dit, par exemple, que le valencien est *politiquement* une langue distincte du catalan mais *scientifiquement* une sous-variété du catalan, je m'inquiète sur l'éthique, et même sur la méthode, d'une science incapable d'intégrer les paramètres sociaux et des pratiques démocratiques pour analyser des phénomènes sociaux. De ce point de vue, les sciences sociales ne seraient donc pas des sciences... Reste qu'il faut bien s'appuyer sur les fonctionnements sociaux effectifs si l'on espère implémenter dans le corps social des instruments ou des politiques d'aménagement linguistique. C'est ce qui distingue une approche *glottopolitique* (qui intègre les acteurs) d'une *politique linguistique* (qui pourrait être imposée d'en haut).

En termes de programmation informatique de reconnaissance de variétés linguistiques (domaine qui m'est étranger), cela pourrait se traduire par l'organisation de données préalables et de systèmes interactifs qui permettraient à la machine de travailler sur la base de catégorisations suffisamment fines pour être adaptée et fonctionnelles (cf. propositions de Bulot et Tsekos 1992). Cela n'est probablement pas sans poser des problèmes de fond, car, dans la vie sociale, *l'ordre fonctionnel analogique* (en continuum) prime sur *l'ordre géométrique digital* (discontinu) qui est celui de l'informatique et de certaines sciences logico-mathématiques, pour le dire en termes bergsoniens (cf. Calvet 2004, Blanchet et Robillard 2003). Une analyse interprétative de la complexité des phénomènes de

catégorisations linguistiques doit pouvoir rendre compte sans (trop) les simplifier de ces fonctionnements analogiques en continuum. Et puisqu'il faut bien entrer par un bout dans la boucle hélicoïdale de l'émergence tripolaire des unités linguistiques multiplexes, je propose d'y entrer par les pratiques sociales analogiques, prioritairement, avant d'observer par la description digitale des codes linguistiques les faits internes qui y sont associés.

[Je remercie Arlette Bothorel-Witz, Thierry Bulot, Louis-Jean Calvet et Didier de Robillard pour leur relecture d'une version initiale de ce texte et leurs précieuses remarques]

## 7. RÉFÉRENCES

- AUROUX, S. *et alii*, (1996). *La Philosophie du langage*. Paris, PUF.
- AUROUX, S. (1998). « Les enjeux de la linguistique de terrain », dans S. Bouquet, S. (Dir.). *Diversité de la (des) science(s) du langage aujourd'hui*, = *Langages* n° 129, 89-111.
- BAVOUX, C. (2003). « Quand les langues de grande proximité sont en contact : modalités d'existence et de coexistence ». dans Billiez, J. (Dir.). *Contacts de langues. Modèles, typologies, interventions*. Paris, L'Harmattan, 25-35.
- BILLIEZ, J. (Dir.). (2002). *De la didactique des langues à la didactique du plurilinguisme*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- BLANCHET, Ph. (1992). *Le provençal, essai de description sociolinguistique et différentielle*. Louvain, Peeters.
- BLANCHET, Ph. (1993). « Voyelles moyennes et accent tonique en français de Provence », dans *La Linguistique* n° 29. Paris, PUF, 103-112.
- BLANCHET, Ph. (1995). « L'interrogation entre provençal et français en Provence : un exemple de stratification ethnosociolinguistique d'interférences interlinguales », dans *L'interrogation-2*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 197-213.
- BLANCHET, Ph. (2000). *La Linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- BLANCHET, PH. & ROBILLARD, D. (2003), *Langues, contacts, complexité. Perspectives théoriques en sociolinguistique = Cahiers de Sociolinguistique* n° 8, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- BLANCHET, PH. & WALTER, H. (1999). *Dictionnaire du français régional de Haute-Bretagne*. Paris, Bonneton.
- BLANCHET, PH. & SCHIFFMAN, H. *The Sociolinguistics of Southern « Occitan » France*,

- Revisited = International Journal of the Sociology of Language* 169, Berlin/New-York, Mouton de Gruyter.
- BRANCA-ROSOFF, S. (1996). « Les imaginaires des langues », dans Boyer, H. (Dir.). *Sociolinguistique, territoire et objets*. Lausanne, Delachaux et Niestlé, 79-113.
- BULOT T., TSEKOS N. (1992). « D'une analyse sociolinguistique du dialogue homme/machine à un analyseur énonciatif. », *Cahiers de Linguistique Sociale* 21, Université de Rouen, 40-55.
- CALVET, L.-J. (1999). *Pour une écologie des langues du monde*. Paris, Plon.
- CALVET, L.-L. (2004). *Essais de linguistique. La langue est-elle une invention des linguistes ?*, Paris, Plon, 2004.
- CASTELLOTI, V. (Dir.). (2001). *D'une langue à d'autres : pratiques et représentations*. Rouen, Publications de l'Université de Rouen.
- CASTELLOTTI, V. & ROBILLARD, Didier de. (2003). *France, pays de contact de langues = Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 28-3/4 et 29-1/2, Leuven, Peeters.
- CAUBET D. (2004) *Les Mots du bled*, Paris, L'Harmattan.
- CHIORBOLI, J. (1999). « La langue corse à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Officialisation et conflit de normes », dans Clairis, Costaouec, & Coyos (éd.), *Langues et cultures régionales de France, état des lieux, enseignement, politiques*. Paris, L'Harmattan, 169-189.
- CUXAC, C. (2003). « La langue des signes est-elle une langue ? Petite histoire d'une grande question », dans Cuxac, C. (éd.), *La langue des signes, statuts linguistique et institutionnel*, = *Langue Française*, n° 137. Paris, Larousse, 3-11.
- DABÈNE, L. (1994). *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*. Paris, Hachette.
- ELOY, J.-M. (1997). *La constitution du picard: une approche de la notion de langue*. Louvain, Peeters.
- GASQUET-CYRUS, M. (2003). « Contacts de langues réels, imaginaires, fantasmés, sublimés », dans Billiez, J. *Contacts de langues. Modèles, typologies, interventions*. Paris, L'Harmattan, 213-226.
- GROSJEAN, F. (1982). *Life with two languages: an introduction to bilingualism*. Cambridge MA, Harvard University Press.
- GUMPERZ, J. (1989a). *Sociolinguistique interactionnelle. Une approche interprétative*. Paris, L'Harmattan [éd. originale 1982].
- GUMPERZ, J. (1989b). *Engager la conversation, introduction à la sociolinguistique interactionnelle*. Paris, Minuit [éd. originale 1982].
- KLOSS, H. (1967). « “Abstand languages” and “Ausbau Languages” », *Anthropological Linguistics* 9, 29-71.
- LABOV, W. (1976). *Sociolinguistique*. Paris, Minuit [éd. originale 1972].
- LE PAGE, R. & TABOURET-KELLER, A. (1985). *Acts of Identity : creole based approaches to language and ethnicity*. Cambridge MA, Cambridge University Press.
- MACKEY, W.-F. (1971). *La distance interlinguistique*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- MARCELLESI, J.-B. en collaboration avec Bulot, T. & Blanchet, Ph. (2003). *Sociolinguistique. Epistémologie, langues régionales, polynomie*. Paris, L'Harmattan.
- MORIN, E. (1977-2001). *La Méthode*. Paris, Seuil (5 tomes).
- PRUDENT, L.-F. (1993). *Pratiques langagières martiniquaises : genèse et fonctionnement d'un système créole*. Thèse inédite, Université de Rouen.
- POP, S. (1950). *La Dialectologie. Aperçu historique et méthodes d'enquêtes linguistiques*, t. 1. Paris, Duculot.
- PY, B. et LÜDI, G. (1986). *Être bilingue*. Berne, Peter Lang.
- ROBILLARD, D. (2000). « Un problème de linguistique variationniste en milieu diglossique franco-créole », dans Bavoux, Dupuis & Kasbarian (éd.), *Le français dans sa variation*. Paris, L'Harmattan, 125-146.
- ROBILLARD, D. (2001). « Peut-on construire des ‘faits linguistiques’ comme chaotiques ? » dans *Marges Linguistiques* n° 1, revue en ligne ([www.marges-linguistiques.com](http://www.marges-linguistiques.com)).
- ROBILLARD, D. (2002) « Visages de l'hétérogénéité linguistique des communautés créoles : contacts, diglossie, continuum, interlectes », dans Bavoux, Claudine, et Robillard, Didier de, (Dir.), *Linguistique et créolistique*, Paris, Anthropos, 35-56.
- TRÉHEL, N. & BLANCHET, Ph. (2003). « Pratiques linguistiques régionales d'élèves du primaire et de collège en zones suburbaines de Bretagne gallo. Premiers résultats d'enquêtes », dans Billiez, J. (Dir.), *Contacts de langues, modèles, typologies, interventions*. Paris, L'Harmattan, 61-78.
- WEINREICH, U. (1968). « Is a structural dialectology possible? » dans Fishman, J. (éd.), *Readings in the sociology of language*. The Hague, Mouton, 305-319.